Intervention CGT Educ'action sur la mise en œuvre des préconisations du CHSCT au sujet de la réforme STI

CTM du 12 février 2014

On peut se satisfaire aujourd'hui de la prise en compte de la situation des collègues enseignant en STIDD, mais on le sait, cela a été malheureusement au prix du suicide d'un collègue de Marseille.

Tout d'abord, dans la présentation du document, il est fait état d'une augmentation des effectifs élèves dans les sections STIDD :

Si la publicité a été « bonne », le produit « vendu » ne correspond pas aux attentes. Il y a une grande déception des élèves par rapport aux enseignements dispensés, notamment les enseignements transversaux.

De la même façon, il est indiqué qu'un nombre limité de collègues rencontre encore des difficultés :

Mais sur le terrain, on sait que les collègues ne se sont pas tous déclarés en difficulté, car beaucoup ont subi des pressions hiérarchiques (chefs d'établissements, inspecteurs).

Quant à ceux qui se sont « adaptés » au changement, cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas plus en souffrance ou révoltés par la négation de leur qualification d'origine.

Il ne faudrait pas renvoyer cette situation à une responsabilité individuelle. Il s'agit bien d'une responsabilité de l'institution.

Tout ceci ne doit pas dédouaner le Ministère. **La CGT continue de demander la remise à plat de cette réforme mise en place sans concertation**.

De plus les formations proposées dans les académies ont été en quantité, insuffisantes (se résumant parfois à 3 jours) et en qualité, contestables.

Les propositions faites dans ce document par le Ministère à la suite du CHSCT, constituent des avancées.

Cependant, les formations pour les personnels enseignant en STIDD seront-elles aussi proposées par exemple aux collègues partis enseigner en collège la techno, afin qu'ils puissent s'ils le souhaitent revenir en STIDD ?

Enfin, concernant l'enquête pour mieux évaluer la perception de la réforme par les personnels concernés, proposée à un panel de 20 % des collègues, s'adressera-t-elle aussi aux enseignants reconvertis ?